

N° 38275

Le 28 mars 2019

March 28, 2019

ENTRE :

BETWEEN:

Ville de Montréal

Ville de Montréal

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Fraternité des policiers et policières de la
Ville de Montréal et Benoît Fortin

Fraternité des policiers et policières de la
Ville de Montréal and Benoît Fortin

Intimés

Respondents

- et -

- and -

Procureure générale du Québec et
Association de bienfaisance et de retraite
des policiers et policières de la Ville de
Montréal

Attorney General of Quebec and Association
de bienfaisance et de retraite des policiers et
policières de la Ville de Montréal

Intervenantes

Interveners

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête déposée par l'intervenante, procureure générale du Québec, en prorogation du délai de signification et de dépôt de sa réponse à la demande

The motion filed by the intervener, Attorney General of Quebec, for an extension of time to serve and file its response to the application for leave to appeal is granted. The

N° 38275

d'autorisation d'appel est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-026591-172, 2018 QCCA 858, daté du 1^{er} juin 2018, est accueillie avec dépens suivant l'issue de la cause.

application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-026591-172, 2018 QCCA 858, dated June 1, 2018, is granted with costs in the cause.

J.C.S.C.
J.S.C.C.